

DACP

REF : DACP2013021

Signataire : ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Jean François Monino

OBJET : Marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire. Approbation de l'avenant n°3 au marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

Par la délibération n°238 du 21 octobre 2010, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le marché de travaux passé sur appel d'offres ouvert européen relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2010, le marché a été confié à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 21 302 368.53 € HT.

Lors de la séance du 28 juin 2012 le Conseil Municipal a approuvé un avenant N°1 portant le montant du marché à 21 684 597,11 € H.T.

Les travaux sont actuellement en cours d'achèvement et les équipements devraient ouvrir leurs portes pour la rentrée de septembre 2013.

Cependant comme c'est couramment le cas dans le cadre de travaux complexes tels que ceux engagés dans cette opération, des ajustements proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre en cours de chantier ainsi que l'apparition de besoins nouveaux et d'exigences réglementaires renforcées rendent nécessaires la passation d'un avenant.

Plusieurs postes sont concernés par cet avenant (ces postes sont détaillés dans le tableau joint en annexe) :

- **Poste n°1 : Demandes complémentaires de la CRAM + 142 003, 72 € HT.** Cette augmentation est due aux modifications imposées en matière de protection des salariés en charge de l'entretien des toitures (suppressions des lignes de vie et remplacement par des gardes corps de sécurité).
- **Poste n°2 : Exigences supplémentaires liées à la sécurité incendie: + 242 394,86 € HT.** Les exigences supplémentaires de la Commission Départementale de Sécurité et du Coordinateur SSI conduisent à :
 - o Modifier le désenfumage et à renforcer le degré coupe-feu des ensembles vitrés du hall de l'équipement
 - o Procéder à des travaux modificatifs sur les gaines de désenfumage
 - o Modifier l'éclairage d'ambiance des salles de spectacle et du hall d'accueil

- **Poste n°3 : Fournitures de garde-corps supplémentaires pour la salle ECT:**
+ 11 070,00 € HT. Afin d'assurer au mieux la modularité de la salle des garde-corps supplémentaires sont nécessaires en périphérie de la scène pour permettre une configuration sans scène et/ou avec la mise en place de la scène en configuration centrale.

- **Poste n°4 : Travaux modificatifs liés au changement de position du coffret Gaz :**
+ 11 514,22 € HT. Le concessionnaire en charge de l'alimentation en gaz du bâtiment impose une position du coffret gaz (orthogonalité par rapport à son réseau, pénétration dans le coffret, etc.) qui entraîne la modification du cheminement réalisé. De plus une ventilation supplémentaire des locaux techniques est à réaliser.

Dès lors, le montant du marché de 21 684 597,11 € H.T après avenant n°1 est porté à 22 091 579,91 € HT, faisant ressortir une plus-value de 406 982,80 € HT, soit une augmentation de 3,71% du marché initial.

Comme l'augmentation du marché n'atteint pas 5%, cet avenant n'a pas eu à passer devant la commission d'appel d'offres.

Enfin, il est à noter que malgré cette augmentation, le montant du marché reste dans l'épure budgétaire initiale.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire et d'autoriser le Maire à le signer avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS.

Avis favorable de la Commission n°2

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013021

Signataire : ED/OL

OBJET : Marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire. Approbation de l'avenant n°3 au marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu la délibération la délibération n°238 du 21 octobre 2010, par laquelle le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le marché de travaux passé sur appel d'offres ouvert européen relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire, avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS, pour un montant de 21 302 368.53 € HT.

Vu la délibération n°193 du 12 juillet 2012 relative à « l'Approbation de l'avenant n°1 au marché de construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire.

Vu le projet d'avenant n°3,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission municipale n°2,

Considérant qu'il y a lieu dans le cadre de travaux complexes tels que ceux engagés dans cette opération, eu égard aux ajustements proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre en cours de chantier ainsi que l'apparition de besoins nouveaux et d'exigences réglementaires renforcées de passer un avenant au marché de construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire.

A l'unanimité

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°3 au marché de construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire portant le montant du marché de 21 684 597,11 € H.T après avenant n°1 à 22 091 579,91 € HT, faisant ressortir une plus-value de 406 982,80 € HT, soit une augmentation de 3,71% du marché initial.

AUTORISE le maire à signer ledit avenant avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS.

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Pour le Maire

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

L'Adjoint Délégué

Pour le Maire

L'Adjoint délégué